

**Coragen®**  
Insecticide

GROUPE 28 INSECTICIDE

Insecticide foliaire contre la Tuta absoluta de la tomate, la sésamie du maïs, le carpocapse du pommier, les mineuses des agrumes, les noctuelles défoliatrices de la tomate, poivron, laitue, chou, haricot vert et la luzerne, et les noctuelles du maïs doux, du fraisier et de la betterave à sucre.

Suspension concentrée contenant 200 g/l de Chlorantraniliprole

Autorisation de vente N° E12-9-001

Coragen appartient à la classe C

selon la classification toxicologique de l'ONSSA

® is a trademark of FMC Corporation or an affiliate

**Dangereux**



- Coragen® est un nouvel insecticide qui agit par contact et ingestion contre la Tuta absoluta de la tomate, la sésamie du maïs, le carpocapse du pommier, les mineuses des agrumes, les noctuelles défoliatrices de la tomate, poivron, laitue, chou, haricot vert et la luzerne, et les noctuelles du maïs doux, du fraisier et de la betterave à sucre.
- Grâce à son mode d'action unique et innovant, Coragen® procure une protection efficace contre les populations résistantes d'insectes difficiles à maîtriser. Il est doté d'un excellent profil eco-toxicologique ; compte tenu de sa faible toxicité, le délai de réintroduction sur parcelles traitées ainsi que le délai avant récolte sont abaissés.

La formulation de Coragen® lui confère une excellente sécurité vis-à-vis des cultures cibles (pas de phytotoxicité), quelles que soient les conditions environnementales.

Grâce à son profil toxicologique favorable et ses faibles doses d'utilisation, ce nouvel insecticide ne présente aucun risque majeur pour les utilisateurs.

**Conseils d'utilisation**

Pour un contrôle efficace des insectes, plus d'une application peut être nécessaire de 7 à 14 jours d'intervalle. Suivre les recommandations d'utilisation selon les instructions données dans l'étiquette en respectant les doses d'emploi.

**Usage agricole**

Usage(s) Culture	Ravageur(s)	Dose(s)	Max. Appli.	Intervalle (j)	Mode Traitement	DAR (j)
Agrumes	Mineuse	15 cc/hl	2	10	Parties aériennes	7
Betterave à sucre	Noctuelles	<b>100 cc/ha</b>	2	10	Parties aériennes	7
Fraisier	Noctuelles	15 cc/hl	2	10	Parties aériennes	3
Chou	Noctuelles défoliatrices	15 cc/hl	1	-	Parties aériennes	3
Haricot vert	Noctuelles défoliatrices	15 cc/hl	1	-	Parties aériennes	3
Laitue	Noctuelles défoliatrices	15 cc/hl	1	-	Parties aériennes	3
Luzerne	Noctuelles défoliatrices	<b>175 cc/ha</b>	1	-	Parties aériennes	3
Maïs	Sésamie	<b>175 cc/ha</b>	2	10	Parties aériennes	7
Maïs doux	Noctuelles	<b>125 cc/ha</b>	2	10	Parties aériennes	7
Poivron	Noctuelles défoliatrices	15 cc/hl	1	-	Parties aériennes	3
Pommier	Carpocapse	15 cc/hl	2	14	Parties aériennes	14
Tomate	Mineuse (Tuta absoluta)	15 cc/hl	2	7	Parties aériennes	3
	Noctuelles défoliatrices	15 cc/hl	2	7	Parties aériennes	3

Se limiter à deux traitements maximum par saison sur toutes les cultures. Ne pas utiliser Coragen® dans les pépinières (à l'exception des pépinières d'arbres fruitiers), ou sur les plantes destinées à la reproduction végétale ou sur toutes les plantes cultivées pour être utilisées comme transplants.

**Délai de réintroduction sur parcelles traitées:** Pas de délai spécifique. Attendre que la bouillie ait séché.

**Préparation**

1. Facile à mélanger avec une agitation continue en cours d'exécution.
2. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Commencez par nettoyer les équipements de pulvérisation, Remplir la cuve du pulvérisateur au ¼ - ½ d'eau, puis ajouter la quantité requise de produit avec une agitation continue.

3. En cas de préparation de bouillie en mélange avec une autre spécialité, Introduire Coragen® toujours en premier (ou tout produit à formulation équivalente comme SC) puis ajoutez les autres formulations de produits. Donner suffisamment de temps pour obtenir un mélange homogène.
4. Nettoyer l'équipement de pulvérisation à l'eau et au savon après le traitement.
5. Ne laissez pas le mélange de la bouillie dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain.

#### Compatibilité

Compatible avec les pesticides les plus largement utilisés, il est préférable d'avoir un test à petite échelle avant le mélange et l'application

#### Mentions de dangers:

**H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques.

**H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**H302** : Nocif en cas d'ingestion

**H320** : Provoque une irritation des yeux.

#### Conseils de prudence:

**P101** : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** : Tenir hors de portée des enfants.

**P103** : Lire attentivement et appliquer toutes les instructions.

**P234** : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

**P261** : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**P262** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**P264** : Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

**P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**P273** : Éviter le rejet dans l'environnement.

**P280** : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes.

**P301+P310** : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**P302+P352** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

**P304+P340** : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

**P305+P351+P338** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P312** : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180.

**P337+P313** : Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin.

**P362 + P364** : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**P391** : Recueillir le produit répandu.

**P403+P233** : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Gestion de la résistance

Coragen® appartient à la classe chimique diamide anthranilique et fait partie du Groupe IRAC 28 (Activateurs des récepteurs à ryanodine). L'utilisation répétée et exclusive de Coragen® ou tout autre produit du Groupe IRAC 28 peut conduire au développement de souches résistantes d'insectes sur certaines cultures. Suivez les instructions recommandées par l'IRAC pour l'utilisation des insecticides diamides (<http://www.irac-online.org>).

#### Les bonnes pratiques de gestion de la résistance aux insecticides du Groupe 28 (Diamides) incluent :

- Éviter l'utilisation du même mode d'action (même numéro du Groupe IRAC) sur 2 générations consécutives d'un ravageur.
- La lutte contre la génération suivante du ravageur (s) ciblé (s) doit être faite avec un produit ayant un mode d'action différent (pas le Groupe IRAC 28).
- Ne pas faire plus de 2 applications successives de Coragen® ou de tout autre produit contenant un insecticide du groupe IRAC 28 dans une fenêtre de traitement (génération). Le traitement suivant contre le (s) ravageurs (s) cible (s) dans la même fenêtre de traitement doit être fait avec un produit ayant un mode d'action différent (pas le Groupe IRAC 28).
- Ne pas utiliser Coragen® à des doses inférieures aux doses homologuées lorsqu'il est appliqué seul ou en mélange.
- Chaque fois que possible, cibler les stades les plus sensibles des ravageurs visés.
- Surveiller les populations des ravageurs pour une bonne efficacité du produit.

Pour minimiser le risque de résistance, le nombre de traitements avec le Coragen® est limité à 2 fois par saison sur grandes cultures et maximum 4 applications / récolte sur cultures protégées. Avec un volume d'eau maximal de 1500 L / ha. Veiller à ne pas dépasser 50% du total des traitements insecticides en utilisant les produits appartenant aux Groupe 28 (diamides).

#### REMARQUES IMPORTANTES

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques et des applications pour lesquelles ce produit est préconisé.

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine selon les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'étiquette. FMC n'est pas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations. L'utilisateur assume tous les risques associés à un tel usage, non conforme à ces recommandations.